

RAPPORT ANNUEL 2013

Note de synthèse (FR)

Note de synthèse

Note de synthèse

En 2013, l'EIOPA a poursuivi le renforcement de son rôle et son profil dans le domaine de la surveillance européenne. Le rapport annuel 2013 présente les principales réalisations de l'Autorité au regard de ses objectifs stratégiques qui sont les suivants : le renforcement de la protection des consommateurs ; l'élaboration d'une réglementation solide ; l'amélioration de la surveillance ; le recensement et la gestion rapide des risques pour la stabilité financière. En outre, les activités de l'Autorité reposent principalement sur les travaux qu'elle a menés pour garantir son efficacité et son efficacité.



Garantir aux consommateurs la transparence, la simplicité, l'accessibilité et l'équité du marché intérieur

La protection des intérêts des consommateurs reste l'une des priorités de l'EIOPA. En 2013, l'Autorité a fourni un soutien, des orientations et des éclaircissements sur des questions relatives à la protection des consommateurs.

Il est fondamental, pour la protection des droits des consommateurs, que des réparations réelles existent en cas de réclamation valide introduite par un consommateur. Afin de garantir que les intermédiaires d'assurance disposent de systèmes adéquats en cas de litige impliquant un consommateur, l'EIOPA a publié des orientations sur le traitement des réclamations.

La surveillance convergente et efficace du marché permet également d'améliorer la protection des consommateurs. L'EIOPA a publié des avis sur l'assurance relative à la protection des paiements et sur la protection des bénéficiaires d'assurance. De bonnes pratiques ont également été transmises en matière de surveillance. Celles-ci couvrent les exigences relatives aux connaissances et aux aptitudes des fournisseurs de produits d'assurance, les sites web de comparaison, les normes de formation pour les professionnels du secteur et la fourniture d'informations aux membres de régimes de pension à cotisations prédéfinies.

Les consommateurs ayant généralement des connaissances financières insuffisantes, ils ne bénéficient pas des produits ou services les mieux adaptés à leur situation. Pour remédier à ce problème persistant, l'EIOPA a créé un « Salon des consommateurs » (Consumer Lounge) sur son site web. Les consommateurs peuvent y trouver des informations leur permettant de mieux comprendre les produits complexes, d'apprendre comment choisir le produit qui répond le mieux à leurs besoins et de se familiariser avec les différentes étapes à suivre pour déposer une réclamation.

En 2013, la présidence du comité mixte assumée par l'EIOPA a permis de mettre davantage l'accent sur la protection des consommateurs. En coordination avec les autres autorités européennes de surveillance (AES), l'EIOPA a organisé la première journée conjointe de la protection des consommateurs, qui a donné l'occasion de débattre de questions transsectorielles importantes relatives aux consommateurs.

Diriger l'élaboration de réglementations solides et prudentes en appui au marché intérieur de l'UE

La plupart des travaux de l'EIOPA relatifs à l'élaboration de réglementations sont centrés sur la mise en œuvre de Solvabilité II. En 2013, l'EIOPA a apporté son soutien aux discussions en trilogue qui ont abouti à un accord sur la date de son application (1er janvier 2016). L'EIOPA a produit le rapport sur l'évaluation des garanties de long terme, contribuant ainsi au succès de ces discussions. Ce rapport présentait un train de mesures potentielles visant à garantir le traitement prudentiel adéquat des

produits incorporant des garanties de long terme, dans des conditions de marché exceptionnelles et volatiles. L'EIOPA a également publié ses conclusions sur la question de savoir si l'adéquation et la conception des exigences de fonds propres réglementaires en cas d'investissements à long terme dans certaines classes d'actifs sous le régime Solvabilité II envisagé requéraient un ajustement ou une réduction au vu des conditions économiques actuelles, tout en évitant de mettre en péril la nature prudentielle du régime. L'évaluation indépendante de l'EIOPA relative à la surveillance est solide sur le plan prudentiel et constitue une base fiable permettant de prendre des décisions politiques en connaissance de cause.

Afin de garantir une préparation cohérente et convergente pour le cadre « Solvabilité II », l'EIOPA a également entrepris un travail proactif, en fournissant quatre orientations préparatoires axées sur les principaux domaines qui devront être finalisées pour le 1er janvier 2016.

L'EIOPA est devenue plus active dans le domaine des pensions et, en 2013, elle a rédigé sa première norme technique d'exécution qui portait sur la communication d'information sur les provisions techniques. L'EIOPA a également tenu sa première consultation sur les pensions personnelles, en recueillant des avis sur différentes questions avant de présenter à la Commission des conseils sur la création d'un marché unique de l'Union pour les pensions personnelles.

En 2013, l'EIOPA a conclu sa première étude d'impact quantitative (EIQ) dans le domaine des pensions professionnelles. Cette étude, la première du genre, a évalué la situation financière des fonds de pension dans différents États membres de l'Union d'une manière transparente et sur une base comparative, et a démontré les divergences des situations financières découlant de l'application de mesures européennes locales ou communes. Les résultats de l'EIQ renforcent la nécessité de poursuivre les travaux en faveur d'un régime réglementaire conforme au marché et fondé sur les risques en Europe.

L'EIOPA collabore avec des organismes internationaux et des pays tiers afin de garantir la représentation des intérêts de l'Union européenne et de ses citoyens au sein des instances internationales, et de soutenir des normes prudentielles communes au-delà du marché de l'Union. En tant que membre du comité exécutif de l'association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA), l'EIOPA a soutenu l'élaboration d'un cadre global pour la surveillance des assureurs d'importance systémique à l'échelle mondiale et de groupes d'assurance actifs au niveau international, ainsi que la mise au point d'une norme relative aux exigences de fonds propres.

Améliorer la qualité, l'efficacité et la cohérence de la surveillance des assureurs et des pensions professionnelles de l'UE

Les efforts afin d'améliorer le cadre de surveillance dans l'Espace économique européen (EEE) se sont poursuivis en 2013. L'accent a été mis sur les collèges des contrôleurs, les modèles internes et les pratiques en matière de surveillance.

Fort d'une vaste expertise et d'une grande expérience, le personnel de l'EIOPA a apporté un soutien direct aux collèges dans leurs travaux visant au renforcement de la surveillance efficiente, efficace et cohérente des établissements financiers qui effectuent des opérations transfrontalières. Les principaux domaines de travail ont été la mise en œuvre et le suivi du plan d'action annuel pour les collèges. En 2013, l'accent a été mis sur la promotion d'une approche convergente de l'analyse des risques et sur l'amélioration de la compréhension et de la connaissance des orientations préparatoires de Solvabilité II.

La participation active de l'EIOPA au sein des collèges a également permis de promouvoir la communication, la coopération, la cohérence, la qualité et l'efficacité lors des réunions. En 2013, l'EIOPA a commencé à participer à des inspections conjointes sur place.

Les améliorations introduites par les plans d'action de l'EIOPA pour les collèges ont renforcé la cohérence entre les collèges et dans leurs activités. Parmi les améliorations figuraient notamment une meilleure préparation des réunions des collèges, grâce à des ordres du jour de qualité, et les documents justificatifs étant préparés et envoyés avant les réunions. Cela a permis d'améliorer les discussions et la prise de décisions. L'EIOPA a en outre apporté un soutien supplémentaire en facilitant les échanges d'informations et d'expériences. Les discussions sur les risques ont été stimulées et la qualité de l'analyse des risques améliorée dès que les collèges ont recueilli et échangé des informations de manière plus structurée. Le débat sur les conséquences de la mise en œuvre des orientations préparatoires de Solvabilité II dans les collèges a été lancé en 2013. Il s'agira d'une priorité pour les collèges en 2014 et le plan d'action de l'EIOPA pour les collèges pour 2014 en fera un sujet de premier plan.

En ce qui concerne les modèles internes, l'EIOPA a poursuivi la consolidation de son centre d'expertise. Ce centre est l'une des grandes priorités de l'EIOPA pour le renforcement et le développement, pour autant que les ressources le permettent. S'agissant des pratiques et des normes de surveillance, l'EIOPA a effectué quatre examens par les pairs, contribuant ainsi à l'élaboration de normes de surveillance convergentes. L'un de ces examens a porté sur les modèles internes et a mis en évidence des différences entre les pratiques de surveillance au cours du processus de pré-candidature, recensé les bonnes pratiques et formulé des recommandations pour améliorer la cohérence. L'EIOPA a également effectué des visites auprès des autorités nationales compétentes (ANC) pour faciliter l'échange de pratiques. L'Autorité a en outre commencé à travailler sur l'élaboration d'un manuel de la surveillance qui intégrera les bonnes pratiques en la matière.

La formation est un outil essentiel pour faciliter l'instauration d'une culture commune en matière de surveillance. Travaillant dans une perspective sectorielle et transsectorielle, l'EIOPA a organisé des séminaires de formation pour 876 participants, en couvrant des sujets sectoriels définis comme prioritaires par les ANC, notamment la préparation à Solvabilité II, le contrôle des groupes et l'évolution du marché européen des pensions. Par ailleurs, 337 autres participants ont assisté à des cours dispensés en collaboration avec les autres ASE sur des thèmes transsectoriels.

En 2013, l'EIOPA a également été très active dans les enquêtes sur les violations potentielles ou la non-application du droit de l'Union, dont la responsabilité lui incombe. En 2013, l'EIOPA a enregistré 10 affaires ; six demandes ont été classées non recevables, l'objet de la plainte ne relevant pas du champ d'action de l'EIOPA ou n'étant pas fondé, tandis que les quatre autres affaires sont en cours d'examen.

Recenser, évaluer, limiter et gérer les risques et les menaces à l'égard de la stabilité financière des secteurs de l'assurance et des pensions professionnelles

L'EIOPA a continué à suivre les évolutions micro et macroéconomiques dans le but de recenser, à un stade précoce, les tendances négatives, les risques éventuels et les vulnérabilités pour les secteurs de l'assurance et des pensions professionnelles.


La période prolongée de faibles taux d'intérêt a fait l'objet d'une attention particulière, ce qui a abouti à la publication de l'avis de l'EIOPA sur la réponse coordonnée en matière de surveillance dans de telles circonstances. L'EIOPA a également procédé à des évaluations régulières de la stabilité financière sous la forme de tableaux de bord des risques trimestriels et de rapports semestriels sur la stabilité financière. Dans un effort continu visant à améliorer la base sur laquelle cette analyse est réalisée, l'EIOPA a entamé un certain nombre de réexamens et mis en œuvre des mesures d'amélioration de ses données, et a mis en place les moyens nécessaires pour collecter des données dans un environnement « Solvabilité II ».

Conformément à son avis sur la période prolongée de faibles taux d'intérêt, l'EIOPA a examiné les éventuelles incidences sur le comportement d'investissement des entreprises et les risques éventuels engendrés par la « quête de rendement », ainsi que les autres risques qui pourraient se présenter. Les entreprises ont montré une certaine tendance à l'investissement dans de nouvelles classes d'actifs en quête de rendement, mais ce phénomène n'est pas généralisé. De même, des éléments tangibles indiquent que les entreprises ont modifié leurs produits garantis ou ont délaissé ce marché afin de limiter le risque. Afin d'avoir un bon aperçu de la vulnérabilité face à des rendements faibles, il a été décidé d'inclure un module spécifique dans la simulation de crise 2014 de l'EIOPA. Les risques de marché et d'assurance figuraient parmi les risques à inclure dans la simulation de crise.

Outre sa participation aux travaux du comité européen du risque systémique (CERS) sur le risque souverain et les instruments macroprudentiels, l'EIOPA a profité de l'attention particulière accordée à l'assurance dans les travaux du CERS et a élaboré un certain nombre de rapports sur les risques d'assurance.

Dans le domaine de la gestion des crises, le groupe de travail de l'EIOPA sur la gestion des crises a dressé un bilan des capacités des autorités nationales en la matière et a envisagé d'étendre les pratiques de gestion des crises au secteur des pensions professionnelles. Le bilan des capacités





de gestion des crises des autorités nationales a montré que ces autorités étaient, de manière générale, préparées, disposant de cadres généraux, de méthodologies générales et de pouvoirs étendus. Néanmoins, une certaine hétérogénéité subsiste entre les administrations et il est possible de renforcer la coopération transsectorielle. Un manuel sur les crises a également été élaboré. Il consolide les processus et les procédures de l'EIOPA liés aux crises dans un seul document afin d'appuyer le rôle que joue l'EIOPA dans la prévention et la gestion des crises.

Une organisation moderne, compétente et professionnelle, avec des mécanismes de gouvernance efficaces, des processus efficaces et une bonne réputation

Pour atteindre ses objectifs stratégiques, l'EIOPA a besoin du meilleur personnel possible, soutenu par un cadre informatique sécurisé, stable et performant et un environnement de travail adéquat. En outre, il est important que l'administration et la gestion de ses activités soient menées conformément aux normes reconnues.

Au cours de l'année 2013, 19 nouveaux collègues ont rejoint l'EIOPA, portant le nombre des membres du personnel à 110 à la fin de l'année. Les travaux menés en 2013 sur l'infrastructure informatique de l'Autorité ont renforcé la sécurité et la fiabilité de l'environnement informatique. Des travaux ont également été entrepris pour aider les ANC et les entreprises à respecter les exigences de communication d'information en vertu de Solvabilité II, grâce au développement d'outils et de procédures qui assurent l'efficacité du processus et la qualité des données fournies. Ces activités comprenaient la publication de mises à jour du Data Point Model et de la taxonomie XBRL pour Solvabilité II. La participation de l'EIOPA à l'initiative concernant l'identifiant d'entité juridique a été officialisée afin de renforcer le rôle de l'agence dans cet exercice global de normalisation.

L'Autorité a également renforcé ses procédures financières et leur application effective, obtenant des résultats positifs sur les plans de l'efficacité et de la conformité. Ces mesures ont permis de réduire les délais de paiement, d'augmenter les taux d'exécution budgétaire et de gérer avec succès plus de 200 procédures d'appel d'offres. Cela fait partie d'une amélioration globale dans le domaine des services administratifs. Outre la rationalisation des procédures existantes, des procédures d'appel d'offres ouvert ont été menées à bien dans les domaines de la restauration et des déplacements, en coopération avec l'ESMA pour ce dernier.

En 2013, l'EIOPA a également mené des travaux afin de garantir la continuité de ses services critiques en cas de perturbation majeure de ses activités. À la suite d'un exercice destiné à évaluer les principaux risques, à recenser les procédures critiques et à définir les objectifs pour leur rétablissement, l'Autorité a élaboré un ensemble de stratégies, règles et procédures spécifiques pour la gestion de la continuité des activités. Celles-ci seront mises en œuvre en cas de perturbation des activités habituelles, afin de réduire les incidences sur les parties prenantes de l'EIOPA.